



**NEITHER BEAR NOR BULL
BUT CAMELEON**

Rapport Énergie-Climat de Dorval Asset Management

**Date de validation du présent document :
30 juin 2022**

Société de Gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-08 - SA au capital de **303 025€** - RCS Paris B 391 392 768



DORVAL
ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION

Préambule

Le secteur financier joue un rôle clé dans le développement d'une économie durable, résiliente et inclusive. En tant qu'Investisseur Responsable, Dorval Asset Management inscrit pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, au sein de ses processus d'investissement.

L'approche de Dorval Asset Management conjugue macro-économie, micro-économie, niveaux de valorisation et momentum des marchés pour orienter les gérants-analystes dans leur choix de convictions en matière de construction de portefeuilles et de sélection de valeurs. Investir, c'est aussi s'engager sur le monde de demain et contribuer au développement de solutions responsables, porteuses de sens. La gestion active de conviction de Dorval Asset Management investit dans l'économie réelle et permet à des entreprises de financer leur développement en y associant leur parties prenantes, salariés et fournisseurs notamment.

Cette approche s'inscrit pleinement dans la logique de responsabilité fiduciaire de Dorval Asset Management. Dorval Asset Management maintient son engagement en faveur de la promotion du développement durable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : dialogues et utilisation des droits de vote avec les entreprises détenues en portefeuilles, implication au sein d'initiatives de Place, promotion de l'ISR auprès des épargnants, etc.

Publié en mars 2018, le plan d'action sur la finance durable de la Commission européenne a pour ambition de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en matière environnementale, sociale et de gouvernance, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision de long terme. Parallèlement en France, la Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 renforce les exigences déjà mises en place avec l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable.

Conformément à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, via l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et financier, Dorval Asset Management publie sur son site internet le présent Rapport Énergie-Climat qui inclut :

- Des informations sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans sa politique d'intégration des risques de durabilité ;
- Sa politique de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique ;
- Des éléments relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Les rapports d'investisseur responsable et les rapports climat disponibles pour chacun des fonds de Dorval Asset Management complètent le présent rapport.

Table des matières

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE	4
II. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE	9
III. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE	10
IV. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE	13
V. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	25
VI. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	26

I. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et notamment dans la politique et stratégie d'investissement ;

Formaliser ici :

- un résumé de la politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement. Cette politique correspond généralement à la politique ESG de la SGP lorsqu'elle existe ;
- les critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement ;
- le périmètre des produits financiers concernés ;
- les éléments de gestion des risques de durabilité pourront renvoyer à la politique d'intégration des risques de durabilité visée à l'art. 3 de SFDR et qui sera présentée au point 8° du D. 533-16-1. Pour autant, la politique de prise en compte des critères ESG doit se distinguer de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière de décision d'investissement ainsi que de la politique de prise en compte des incidences négatives.

L'approche ISR de Dorval Asset Management se traduit par l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des processus de gestion et s'applique au travers d'une politique d'exclusion (normative et sectorielle), d'une politique de gestion des controverses et d'une politique d'engagement actionnarial (cf. code de transparence).

La méthodologie propriétaire ESG « Drivers », fondée sur les informations issues des fournisseurs de données MSCI et ISS, permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. Cette notation repose sur les principes suivants :

- Détermination et pondération interne des enjeux ESG après la prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation.
- Notation ESG de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci.

Pour ce faire, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte 37 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux (cf. politique ISR). Les sociétés ayant une note environnementale ou sociétale inférieure à 10 ou une note de gouvernance inférieure à 30 (à 15 pour le fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro) sont exclues, de même que toutes celles dont le score ESG global est inférieur à 40 (à 20 pour le fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro) (cf. politique ISR).

Le périmètre des produits financiers concernés est l'ensemble des fonds ouverts de Dorval Asset Management, soit 80% des encours au 31/05/2022.

Les critères extra-financiers jouent un rôle majeur dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille des **fonds actions européennes** (à l'exception du fonds « Dorval European Climate Initiative ») :

1. Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers » : exclusion minimum de 20% des valeurs de l'univers d'investissement (exclusion normative et sectorielle, entreprises controversées et plus mauvais émetteurs ESG).
2. Notation des valeurs de l'univers éligible : analyse financière (40%), analyse extra-financière (30%), analyse de qualité du tandem « managers / entreprises » (20%), thématique jugée porteuse (10%).
3. Élaboration du portefeuille.

Les critères extra-financiers jouent un rôle majeur dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille du **fonds Dorval European Climate Initiative** :

1. Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers » : exclusion minimum de 20% des valeurs de l'univers d'investissement (exclusion normative et sectorielle, entreprises controversées et plus mauvais émetteurs ESG).
2. Notation des valeurs de l'univers éligible : analyse financière (30%), analyse extra-financière (30%), analyse de la « part verte » (30%), appartenance à l'une des 8 éco-activités (10%).
3. Élaboration du portefeuille en fonction des intensités vertes des chiffres d'affaires des valeurs de l'univers éligible : intense (supérieur à 50% du chiffre d'affaires), dynamique (entre 10% et 50% du chiffre d'affaires), neutre (inférieur à 10% du chiffre d'affaires).

Les **fonds diversifiés internationaux** intègrent les critères ESG dans la sélection d'émetteurs privés (entreprises) et publics (États) :

1. Filtrage ESG à partir de la méthodologie propriétaire de notation « Drivers » : exclusion minimum de 20% des valeurs de l'univers d'investissement (exclusion normative et sectorielle, entreprises controversées et plus mauvais émetteurs ESG).
2. Filtrage sur le critère de la liquidité.
3. Identification des thématiques jugées porteuses pour toutes les classes d'actifs.
4. Élaboration du portefeuille : ensemble de paniers d'actions et de paniers d'obligations équipondérées, sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG.

Dorval Asset Management a identifié les indicateurs ayant une incidence négative en matière de durabilité :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3)	10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
2. Empreinte carbone	11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE
3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille	12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)
4. Exposition au secteur des énergies fossiles	13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)
5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes
6. Rejets de polluants dans l'eau	
7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité	
8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs	
9. Déchets dangereux	

L'intégration des risques de durabilité, formalisée à travers la documentation ESG de Dorval Asset Management, s'effectue à plusieurs niveaux et à travers différents outils :

- Approche Investissement Responsable
- Engagement actionnarial individuel et collaboratif
- Gestion des exclusions et des controverses
- Politique de rémunération
- Prise en compte des enjeux climatiques

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre approche ESG ».

b. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;

Indiquer ici :

les moyens retenus pour informer (contenu, fréquence et moyens) les souscripteurs des fonds ou des mandats sur les critères E, S et/ou G suivis par la SGP.

Dorval Asset Management met tout en œuvre pour communiquer la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa politique et sa stratégie d'investissement. La SGP met à disposition des clients investisseurs des informations sur la gestion ISR de ses fonds sur son site internet :

- Politique Investissement Responsable
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique de gestion des controverses
- Politique de rémunération
- Politique de traitement des réclamations et la clientèle
- Politique de gestion des conflits d'intérêts
- Politique de meilleure sélection des intermédiaires
- Code de transparence

Dorval Asset Management publie différents rapports sur son site internet :

- Rapport de vote
- Rapport d'engagement
- Rapport climat
- Reporting PRI
- Reporting de performance ESG mensuels qui intègrent différents indicateurs ESG intégrés à la gestion des OPC
- Rapport de gestion et reporting mensuels
- Evaluation PRI

Dorval Asset Management met également à disposition sur son site internet les documents réglementaires (Prospectus, DICI, VLs) qui intègrent sa philosophie ISR.

L'ensemble des documents est révisé a minima annuellement.

Par ailleurs, lorsque des modifications importantes sont effectuées concernant la politique et la stratégie d'investissement de Dorval Asset Management tel que le passage en article 9 SFDR d'un fonds, elles sont communiquées aux investisseurs via une lettre aux porteurs.

L'ensemble des modifications intervenues durant la période dans le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion sont également inscrites sur le code de transparence de Dorval Asset Management, disponible sur son site internet.

c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité ;

Présenter ici :

- le montant en € et le pourcentage des encours des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP (à l'exclusion des délégations de gestion financière reçues). Il s'agit ici d'indiquer les encours respectant la stratégie ESG de la SGP ;
- la liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR et gérés par la SGP (y compris les fonds et les fonds et mandats de moins de 500 M€ d'encours).

Fonds	Numéro de l'art. selon SFDR	Montant en € des encours sous gestion (31/05/2022)	% des encours du fonds sur l'ensemble des encours gérés par la SGP
Dorval Manageurs	8	71 984 639	5
Dorval Manageurs Europe	8	188 637 349	13
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	8	48 903 713	3
Dorval Manageurs Small Cap Euro	8	31 295 247	2
Dorval Convictions	8	226 152 811	15
Dorval Convictions PEA	8	67 373 180	5
Dorval Global Convictions	8	258 145 673	18
Dorval Global Convictions Patrimoine	8	247 502 965	17
AC Global Convictions	8	76 751 778	5
Dorval European Climate Initiative	9	28 266 117	2

d. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;

Non applicable aux SGP

- e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.**

Dans la mesure où ces informations sont également présentées dans la section "Référence aux standards internationaux" du Rapport PAI (cf. Tableau n° 1 ci-dessus), il semblerait cohérent de présenter ces informations dans ladite section en complément du Rapport PAI.

Dorval Asset Management est signataire du Code de transparence AFG-FIR. Ce Code améliore la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et épargnants, et de toute autre partie prenante (<https://www.frenchsif.org/isr-esg/ressources/code-de-transparence/>).

Dorval Asset Management est signataire des PRI, qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – Related Financial Disclosures) dans le cadre du reporting annuel. Les six principes pour l'investissement responsable (PRI) offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement (<https://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment>).

Tous les fonds ouverts de Dorval Asset Management sont labellisés ISR. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label ISR garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement (www.lelabelisr.fr).

Le fonds Dorval European Climate Initiative est doublement labellisé ISR et Greenfin. Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement, en raison de leurs pratiques transparentes et durables ainsi que de leurs orientations vers le financement de la transition énergétique et écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>).

Le fonds Dorval Managers Small Cap Euro est doublement labellisé ISR et Relance. Le label Relance reconnaît les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non. Les fonds labellisés doivent, en outre, respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/label-relance>).

Les équipes de Dorval Asset Management ont également poursuivi leur engagement collaboratif en participant et soutenant les initiatives de Place suivantes :

- Forum pour l'Investissement Responsable
- International Corporate Governance Network
- Carbon Disclosure Project

- Institutional Investors Group on Climate Change
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- EUROSIF
- AFG
- Climate Action 100+

II. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

- a. **Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;**

Présenter ici certains des indicateurs suivants :

- *les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période :*
 - *Pourcentage des ETP participant à la prise en compte des critères ESG sur le total des ETP de la SGP*
- *les ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période :*
 - *Montant en € et pourcentage des budgets liés aux données ESG rapporté aux encours totaux gérés*
 - *Montant en € et pourcentage des investissements en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc., rapportés aux encours totaux gérés*

Au 31 décembre 2021, l'équipe de recherche (gérants et analystes) est composée de 10 personnes. Dans le cadre de la politique d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management, les gérants et analystes ont la responsabilité de l'analyse financière et de l'analyse extra-financière, avec une allocation de leur temps d'environ 30% à cette dernière, soit 3 ETP. Un contrat d'alternance (ou de stage) est également dédié à ces sujets.

Concernant les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG, Dorval Asset Management a élaboré en 2020 sa propre méthodologie de notation extra-financière « Drivers » grâce aux données internes et aux partenariats noués avec MSCI et ISS. La méthodologie a été mise à jour fin 2021.

En totale cohérence avec sa méthodologie ISR propriétaire traduite dans sa politique de vote, la politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management s'appuie sur les plus grands standards internationaux reflétés par la recherche du prestataire ISS. Les équipes de gestion ont la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquelles les OPC de la société de gestion sont investis.

Le montant des budgets liés aux données ESG rapporté aux encours totaux gérés en 2021 était de 100k€, soit 0,07% du total des encours à fin 2021 et 0,5% du chiffre d'affaires 2021.

Le montant des investissements en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc. rapportés aux encours totaux gérés en 2021 était de 200k€, soit 0,014% du total des encours à fin 2021 et 1% du chiffre d'affaires 2021.

b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

Indiquer ici :

- Les actions mises en œuvre durant la période pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG de la SGP :
 - Formations du personnel
 - Communication
 - Développement de fonds ou mandats ou autres services ESG.

L'ensemble des collaborateurs de Dorval Asset Management est sensibilisé à l'Investissement Responsable. Depuis 2019, 20 collaborateurs dont les métiers ont été évalués comme prioritaires sur l'ESG, ont suivi plus de 1 000 heures de formation :

- L'ensemble des équipes de gestion, les Product Specialists, le Marketing et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ont suivi en 2019 une formation auprès du PRI Academy afin de renforcer la culture ESG chez Dorval Asset Management. Cette formation se concentre sur l'identification et la mise en œuvre des facteurs ESG dans la prise de décision d'investissement. Elle a pour but de former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, leurs impacts sur l'analyse traditionnelle et le processus de gestion.
- En 2020, les équipes de gestion de Dorval Asset Management ont participé à la formation diplômante CESGA (Certified Environmental Social and Governance Analyst) décernée par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). Ce certificat européen a pour objectif d'apporter une formation approfondie sur l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion, la sélection des enjeux ESG clés en fonction de spécificités des secteurs, l'utilisation pertinente des rapports ESG des entreprises et les différentes stratégies ESG.
- En 2021, une formation sur les sujets extra-financiers de deux jours a été réalisée pour les fonctions supports et l'équipe de gestion sous mandat.

En 2020, les équipes ont également bénéficié de l'accompagnement d'Ernst and Young dans la montée en compétences et le développement de la méthodologie ESG de Dorval Asset Management. De plus, les échanges réguliers avec le groupe Natixis permettent de tenir informés les collaborateurs de Dorval Asset Management des meilleures pratiques.

Dorval Asset Management poursuit sa stratégie ISR à l'échelle de l'ensemble de ses produits avec, depuis 2020, la labellisation de l'ensemble des fonds ouverts auprès du label d'Etat ISR, la labellisation du fonds Dorval Managers Small Cap Euro auprès du label Relance et enfin, en 2022, la labellisation du fonds Dorval European Climate Initiative auprès du label Greenfin.

III. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.**

L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;

Formaliser ici :

- *le Fit & Proper (Connaissances et expérience) des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG. Il s'agit ici de présenter les expériences professionnelles, les formations, les diplômes des instances de gouvernance permettant de justifier de la capacité de ces instances à superviser la démarche ESG de la SGP.*
- *le dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP.*

Dorval Asset Management a défini une organisation visant à impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans sa démarche ISR. Trois comités internes structurent cette démarche :

- Le comité stratégique, qui définit la politique et pilote le déploiement de la stratégie ISR de Dorval Asset Management. Il est composé a minima d'un représentant de la Direction Générale, du Secrétariat Général, de la Direction de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques (DCCIR), de la Directrice Marketing et les coordinateurs de l'Investissement Responsable. Ce comité se réunit une fois par an.
- Le comité ESG, qui agit sous la supervision du comité stratégique et valide l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, le suivi de la politique d'engagement, la gestion et le suivi des controverses et des exclusions. Il réunit la Direction Générale, les équipes de gestion, le Secrétariat Général, la DCCIR et les coordinateurs de l'Investissement Responsable. Ce comité est trimestriel.
- Les réunions hebdomadaires de gestion, qui veillent à la bonne intégration opérationnelle de notre stratégie d'Investissement Responsable et remontent au Comité ESG tous les sujets qui nécessitent une prise de position collégiale.

Les formations des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG sont détaillées dans la partie 2. b).

Par ailleurs, Dorval AM est une SA à conseil d'administration, composés de 3 membres représentant l'actionnaire majoritaire de Dorval AM, Natixis IM, et des deux fondateurs, co-CIO de Dorval AM. Les membres Natixis IM du conseil d'administration de Dorval AM, sont impliqués dans la stratégie ESG résumée ci-dessous et sont donc en capacité d'apprécier les stratégies ESG de chacun des affiliés, en particulier de Dorval AM.

Un engagement clair à l'échelle du groupe Natixis Investment Managers¹

La majorité de sociétés affiliées sont signataires des Principes d'investissement responsable (PRI) et ont intégré la prise en compte des critères ESG dans leur analyse d'investissement et leurs processus décisionnels. 97 % des actifs du groupe sont gérés par des signataires des PRI (Questionnaire d'évaluation préalable concernant les PRI, 2021).

En signant les PRI, les affiliés de Natixis Investment Managers s'engagent à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de leur approche, de l'analyse à la prise de décision en matière d'investissement, en passant par les politiques et les pratiques de détention.

Principes généraux et attentes

Natixis IM attend de chaque affilié qu'il intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, qu'il pratique une détention active (le cas échéant) et qu'il rende compte régulièrement des stratégies qu'il met en œuvre. Natixis Investment Managers encourage ses affiliés à être actifs dans les stratégies d'investissement à impact social et durable.

¹ <https://www.im.natixis.com/fr/investissement-esg>

En 2021, les points suivants ont été présentés au conseil d'administration :

1. Conseil d'administration du 31 mars 2021 : Présentation de la refonte du process d'investissement et de l'approche ISR de Dorval AM avec la labellisation de l'ensemble de la gamme effective à compter de décembre 2020
 2. Conseil d'administration du 8 juillet 2021 : présentation de la feuille de route RSE de Dorval AM (2021-2024)
 3. Conseil d'administration du 5 novembre 2021 :
 - Présentation de la version 2 de l'approche ISR de Dorval AM (enrichissement de sa méthodologie ISR propriétaire)
 - Présentation du projet de fonds climat de Dorval AM lancé le 31 décembre 2021 (Dorval European Climate Initiative)
- b. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;**

Reprendre ici :

- *les informations qui sont publiées sur le site Internet de la SGP quant à l'adaptation des politiques de rémunération à l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement (art. 5 de SFDR).*

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de Dorval Asset Management a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques. En conséquence, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis chaque année a minima pour l'ensemble des collaborateurs de gestion (cf. politique d'intégration des risques de durabilité), ainsi que les autres personnes identifiées (preneurs de risques).

En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds et/ou produits gérés et préalablement identifié dans les analyses extra-financières du modèle « Drivers », l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées (cf. politique de rémunération de Dorval Asset Management).

- c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.**

Présenter ici :

- *les critères ESG retenus par les organes de surveillance de la SGP quant à leur fonctionnement, soit dans leur règlement interne, par exemple en matière de diversité, mixité... au sein de ces organes. Il ne s'agit pas ici de présenter l'encadrement dont ils font preuve en matière ESG sur le reste de l'entité.*



Natixis Investment Managers a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers (y compris Dorval Asset Management), de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

La feuille de route RSE de Dorval AM (2021-2024) intègre plusieurs enjeux d'engagements environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Dorval AM a toujours porté une attention particulière aux sujets de mixité. La répartition femmes / hommes est de 42% / 58% (sur 26 collaborateurs au 31 mai 2022). Dans les fonctions d'investissement, les femmes sont représentées à hauteur de 27% (3 femmes sur 13 collaborateurs). A noter, qu'une femme est présente dans chacune des trois équipes de gestion (gestion européenne, gestion internationale et gestion sous mandat).

Les pratiques de Dorval Asset Management en matière de mixité, d'égalité hommes/femmes ont été saluées en 2020 avec le label « Best Workplaces For Women ». Certifiée « Great Place to Work » en 2020 et en 2021, et « Best Workplace France 2020 », Dorval Asset Management est ainsi la première société de gestion française à bénéficier de cette reconnaissance décernée par le Think Tank « Agir pour l'égalité » porté par le mensuel Marie Claire – dont est membre l'institution « Great Place to Work » – en association avec le Connecting Leaders Club.

Dorval AM souhaite ainsi favoriser la diversité et garantir l'équité en termes de :

- Recrutement : le process de recrutement implique d'avoir un minimum de représentativité dans les short listes des candidats
- Rémunération : la direction de Dorval AM s'attache à ce que les collaborateurs exerçant un même poste aient une même rémunération fixe. Les augmentations annuelles sont également attribuées selon une parfaite parité (en nombre de collaborateurs.rices et en pourcentage d'augmentation).
- Formation : chaque année, la direction des ressources humaines de Dorval AM met tout en œuvre pour permettre aux collaborateurs et collaboratrices de suivre les formations demandées.

Tous ces indicateurs sont présentés au Conseil d'Administration a minima une fois par an.

IV. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;

Présenter ici :

- le périmètre des investissements concernés.
- le périmètre des produits financiers concernés.

La stratégie d'engagement de Dorval Asset Management concerne toutes les entreprises détenues en portefeuille. L'implication est plus intense pour les valeurs dont la société de gestion détient plus de 2% du capital.

La politique d'engagement actionnarial de la SGP est la traduction des actions menées pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Elle s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement collaboratif : Dorval Asset Management s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.
- L'engagement individuel : Dorval Asset Management positionne le dialogue avec les instances dirigeantes de l'entreprise comme point de départ de sa politique d'engagement individuel. En parallèle, la SGP assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp s'opposer aux) résolutions en ligne (resp en contradiction) avec sa politique d'engagement actionnarial.

b. Présentation de la politique de vote ;

En cohérence avec l'art. 4 § 2 c) de SFDR.

La politique de Dorval Asset Management est de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont détenus par les fonds sous gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la société de gestion.

La décision de vote est prise en phase avec les principes définis dans la politique de vote de Dorval Asset Management et en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre d'une volonté d'engagement.

La politique de vote de Dorval Asset Management se décline sur les principales de Gouvernance, du Social et de l'Environnement.

Gouvernance :

- Principes de la politique de vote issus des standards internationaux :
 - Militer pour une structure de gouvernance adaptée notamment concernant les Comités qui émanent du Conseil ;
 - Valider la capacité du Conseil d'Administration / de Surveillance à assurer et à assumer son rôle en disposant de :
 - Compétences,

- Indépendance,
- Mixité et diversité,
- Représentativité des actionnaires et des salariés,
- Processus de nomination, principes de rémunération et durée des mandats ;
- Apporter une analyse éclairée sur la composition de l'équipe dirigeante selon des critères de :
 - Expériences et compétences,
 - Ancienneté, mixité et diversité des profils,
 - Représentativité des fonctions clés,
 - Principes de rémunération dont transparence et alignement des intérêts
- Favoriser un processus clair de nomination, de rémunération et de durée des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Exiger la transparence nécessaire pour l'appréciation de la pertinence des conventions réglementées et du bien-fondé des opérations sur capital ;
- Promouvoir la transparence concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Principes propres à la politique de vote de Dorval Asset Management :
 - Indépendance du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux d'indépendance de 50% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance en accord avec la définition d'indépendance d'ISS ;
 - Diversité du Conseil d'Administration : Dorval Asset Management requiert un taux de représentativité du genre le moins représenté de 33% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas ce critère de représentativité et pourra aller jusqu'à s'opposer à l'élection du président du Comité de nomination ;
 - Taux de présence du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux de présence de 75% et s'opposera systématiquement au renouvellement de tout directeur ne respectant pas ce critère ;
 - Indépendance des comités clés du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux d'indépendance de 66% au sein du Comité de nomination, du Comité de rémunération et du Comité d'audit et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance ;
 - Compétences du Comité d'audit : Dorval Asset Management requiert qu'à minima un membre du Comité d'audit soit considéré comme un expert financier⁵ et s'opposera systématiquement à l'élection du président du Comité d'audit le cas échéant. Si le président du Comité d'audit ne fait pas l'objet d'une résolution pour sa réélection, Dorval Asset Management s'opposera à l'élection de tous les membres non indépendants composant le Comité d'audit ;
 - Nomination et rémunération des commissaires aux comptes : Dorval Asset Management requiert que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans et s'opposera systématiquement au renouvellement de ce mandat le cas échéant. De plus, Dorval Asset Management est favorable à la séparation des activités de certification des comptes et des activités de conseil et requiert que la part des frais non liés à la certification des comptes ne dépasse pas 30% des frais rémunérant le cabinet certifiant les comptes et s'opposera systématiquement aux résolutions liées à la rémunération des commissaires aux comptes dépassant ce seuil.

Social :

Les problématiques concernant le pilier « S » concernent tous les secteurs d'activité ; pour autant, Dorval Asset Management s'efforce de distinguer par secteur d'activité, les enjeux les plus sensibles tels que :

- La sécurité au travail pour les secteurs de la chimie, de la construction, des industries lourdes, etc.
- Le développement du capital humain pour l'industrie de la finance, de la pharmacie, des biotechnologies, etc.

Environnement :

La politique d'engagement de Dorval Asset Management sur le pilier « E » est adaptée selon les secteurs d'activité en fonction de leurs enjeux clés (plus) spécifiques (« key issues »). Quelques exemples ci-dessous illustrent l'approche :

- Les problématiques du changement climatique (émissions carbone, empreinte carbone des produits, etc.) sont plus largement abordées lors des échanges avec les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'automobile, aérien, etc.
 - Ces mêmes secteurs sont également plus scrutés que d'autres pour l'enjeu relatif à la préservation des ressources naturelles tout comme ceux de l'alimentaire, de l'hôtellerie, du textile, etc.
 - Au-delà de la gestion et de la confrontation aux risques environnementaux, via sa politique d'engagement, Dorval Asset Management est sensible aux solutions (produits et services) que les entreprises promeuvent. Ce sera toujours le cas pour les secteurs précédemment cités mais aussi, par exemple, pour les secteurs des technologies, équipements ou encore des services aux collectivités
- c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;**

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement de la SGP (concerne à la fois les actions et la dette).

L'engagement actionnarial individuel

Les analystes et gérants orientent leurs dialogues sur des sujets spécifiques à l'entreprise et son secteur d'activité. Ainsi, les différents échanges avec les sociétés sont portés sur leurs faiblesses et points à améliorer en matière de pratiques extra-financières. En effet, Dorval Asset Management souhaite sensibiliser les entreprises dans lesquelles elle prend des participations à accroître leur transparence quant à l'intégration des enjeux ESG dans leurs activités.

En 2021, Dorval Asset Management a pris part à plus de vingt engagements auprès de sociétés.

Société	Format	Date	Environnement	Social	Gouvernance
	Email & Call	14/10/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email & Call	19/10/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email & Call	19/10/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Rencontre	22/10/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	15/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	16/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	17/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		
	Email	19/11/2021	Améliorer la communication sur les pratiques ESG		

L'ensemble de ces engagements est suivi dans une main courante interne, mise à jour dès lors qu'une action d'engagement est réalisée.

L'engagement actionnarial collaboratif

L'engagement collaboratif est un réel atout pour peser sur les décisions des plus grandes entreprises, des décideurs publics et, par conséquent, pour répondre aux différents enjeux ESG. L'engagement collaboratif

présente également une opportunité de s'associer à d'autres acteurs de la finance responsable afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Au cours de l'année 2021, Dorval Asset Management a pris part à 8 engagements :

Collaboration/Société	Type d'engagement	Date	Environnement	Social	Gouvernance
 Campagne annuelle "Non-Disclosure" 2021	Initiatives de place	11/02/2021	Energie/changement climatique		
 Campagne annuelle "Non-Disclosure" 2021	Initiatives de place	11/02/2021	Stress hydrique		
 Campagne "Sciences-Based Target" (SBT)	Initiatives de place	15/07/2021	Energie/changement climatique		
 afg	Groupe de travail	02/03/2021	Energie/changement climatique		
 afg	Partage d'informations	25/03/2021	Biodiversité et utilisation des terres		
 UN global compact	Déclaration d'investisseur ou lettre	01/04/2021		Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement	Structure de gouvernance
 IIGCC	Déclaration d'investisseur ou lettre	28/05/2021	Energie/changement climatique		
 FINANCE FOR TRANSITION	Déclaration d'investisseur ou lettre	03/11/2021	Energie/changement climatique		

Les équipes de Dorval Asset Management ont également poursuivi leur engagement collaboratif en participant et soutenant les initiatives de Place suivantes :

- Forum pour l'Investissement Responsable
- International Corporate Governance Network
- Carbon Disclosure Project
- Institutional Investors Group on Climate Change
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- EUROSIF
- AFG
- Climate Action 100+

d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;

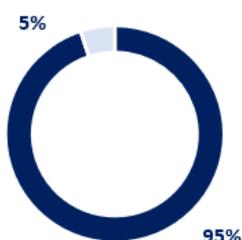
Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP.

Dorval Asset Management rend compte de son activité aux Assemblées Générales des sociétés investies à travers la plateforme VDS (Voting Dashboard System), réalisée en partenariat avec ISS. Cette plateforme illustre les répartitions des votes (sectorielle et géographique) tout en permettant de retracer leur historique.

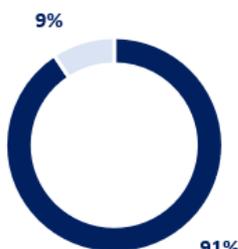
Suite à l'élargissement de la politique de vote à la gestion internationale en 2021, Dorval Asset Management a pris soin de procéder à l'obtention de documents juridiques (POA) nécessaires au vote dans certains pays (Norvège, Suède et Danemark) afin de maximiser la capacité de Dorval Asset Management à participer aux Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

Les statistiques de vote 2021 de Dorval Asset Management en cohérence avec sa politique d'engagement actionnarial sont les suivantes :

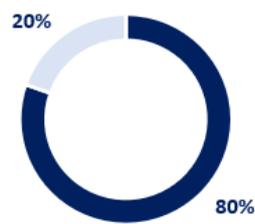
Participation
(en % des assemblées générales)



Participation
(en % des résolutions)



Alignement des votes avec
le management



■ Voix exprimées ■ Voix non exprimées

■ Voix exprimées ■ Voix non exprimées

■ Pour ■ Contre

	Participation (en pourcentage des assemblées générales)		Participation (en pourcentage des résolutions)		Alignement des votes avec le management	
	Voies exprimées	Voies non exprimées	Voies exprimées	Voies non exprimées	Pour	Contre
Dorval Manageurs	98%	2%	97%	3%	86%	14%
Dorval Manageurs Europe	94%	6%	87%	13%	90%	10%
Dorval European Climate Initiative	98%	2%	96%	4%	91%	9%
Dorval Manageurs Small Cap Euro	100%	0%	100%	0%	66%	34%
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	98%	2%	99%	1%	85%	15%
Dorval Convictions	100%	0%	100%	0%	90%	10%
Dorval Convictions PEA	100%	0%	100%	0%	89%	11%
Dorval Global Convictions	92%	8%	85%	15%	81%	19%
Dorval Global Convictions Patrimoine	92%	8%	85%	15%	81%	19%

e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP. Indiquer si, durant la période et conformément à sa stratégie ESG, la SGP a réduit ses investissements dans un secteur.

Dans le cadre de son approche ISR, Dorval Asset Management définit une politique d'exclusion sectorielle qui a pour origine et objectif :

- Une mise en conformité avec la réglementation nationale et internationale
- Un alignement avec les engagements de Natixis
- Une totale cohérence avec les ambitions et engagements de la stratégie d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management

La politique d'exclusion sectorielle déployée par Dorval Asset Management a pour principe d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux, etc.

À ce jour, les exclusions communes à tous les fonds concernent :

- Les armes controversées
- L'armement
- Le charbon
- Le tabac

Conformément aux exigences du label Greenfin, la politique d'exclusion sectorielle est élargie pour le fonds Dorval European Climate Initiative et comprend :

- Les combustibles fossiles
- Le nucléaire
- Le stockage, incinération et enfouissement des déchets sans capture des GES
- L'exploitation forestière non durable

La liste des émetteurs ciblés par la politique d'exclusion sectorielle est validée chaque année par la Direction Générale et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Dorval Asset Management.

Conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

f. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

L'entité publie sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du Code de l'environnement, qui comprend :

Présenter ici :

- la stratégie d'alignement des encours de la SGP et de chacun des fonds > 500M€ sur l'Accord de Paris ;
- la stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500M€ entièrement investis sur le territoire français ;
- le périmètre concerné par chacune de ces deux stratégies d'alignement. Ces deux stratégies (stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone) doivent chacune décliner et présenter les informations présentées aux points a) à h).

N/A car aucun fonds > 500M€.

Dorval Asset Management soutient l'Accord de Paris sur le climat. Parce qu'il engage l'ensemble des États signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique. Adopté en 2015 à l'issue de la COP21, ce traité international sur le climat vise à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2,0°C par rapport aux niveaux préindustriels et incite à poursuivre les efforts pour limiter effectivement la hausse des températures à 1,5°C.

5 ans après son adoption et alors que l'Union européenne a relevé son objectif de réduction des émissions de carbone à -55% à horizon 2030 au regard du niveau de 1990, Dorval Asset Management s'inscrit pleinement dans la démarche :

- La politique ISR exclut tout investissement dans des entreprises dont au moins 20% de leurs revenus proviennent de la production d'énergie liée au charbon,
- À travers sa politique d'engagement, Dorval Asset Management encourage les entreprises à s'inscrire dans une démarche active de lutte contre le réchauffement climatique,
- Signataire du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change) et du Climate Action100, Dorval Asset Management collabore avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales,

- Dorval Asset Management s'engage à publier, en toute transparence, les indicateurs climatiques de l'ensemble de ses portefeuilles,
 - Enfin, le lancement du fonds Dorval European Climate Initiative fin 2021 renforce l'engagement de Dorval Asset Management à soutenir l'Accord de Paris sur le climat. L'objectif du fonds est de limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel en investissant et en contribuant au financement d'entreprises, majoritairement de la zone Euro, apportant des solutions aux enjeux climatiques via leurs offres de produits ou de services ou contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds a pour indice de référence l'EURO STOXX Total Market Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR. Cet indice est construit de manière à respecter les exigences de l'EU Paris-Aligned Benchmark (EU PAB). Il est conçu pour atteindre l'objectif de décarbonation de 7% par an.
- g. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;**

Indiquer ici :

- l'objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ ;
- l'objectif bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français ;
- la part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- les méthodologies externes et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

N/A car aucun fonds > 500M€.

La feuille de route RSE 2021-2024 de Dorval Asset Management affirme les engagements de la société de gestion en faveur d'un développement durable de ses activités. En tant qu'investisseur de long terme, Dorval Asset Management est convaincue de son rôle à jouer dans l'orientation de l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable.

Dorval Asset Management applique son approche d'investisseur responsable à sa propre organisation. Dans la relation entretenue avec ses parties prenantes et dans son activité au quotidien, Dorval Asset Management s'efforce d'adopter et de respecter les principes de loyauté, d'équité, de transparence ou encore de minimiser son impact environnemental.

De ce fait, l'un des enjeux du troisième axe de Dorval Asset Management « Agir de manière positive au sein de notre écosystème » est de « limiter les émissions de gaz à effet de serre (minimisation de l'impact environnement de nos actions) ». En cohérence avec l'alignement fixé par l'Accord de Paris, Dorval Asset Management ambitionne de limiter l'intensité carbone en tonnes de CO₂ en millions de dollar de chiffre d'affaires (scope 1 et scope 2) de chaque fonds au minimum, à 90% à celle de son univers d'investissement.

De plus, deux axes d'engagement RSE de Dorval Asset Management à horizon 2030 sont liés au climat :

- Atteindre plus de 95% des encours en intégration ESG/ISR
- Contenir l'impact climatique : 80% des encours des fonds ouverts a minima alignés sur une trajectoire 2,0°C pour 2050

L'analyse climat s'appuie sur les données des prestataires MSCI et ISS, accessibles à tout moment par l'équipe de gestion.

h. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

- i) L'approche générale et la méthode utilisée, notamment s'il s'agit d'une analyse cumulative ou ponctuelle ;
- ii) Le niveau de couverture au niveau du portefeuille et entre classes d'actifs, et la méthode d'agrégation ;
- iii) L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;
- iv) Les hypothèses retenues sur les données estimées, notamment dans les scénarios énergie-climat retenus, et les hypothèses technologiques, notamment relatives aux technologies d'émission négative, ainsi que le nom et l'année de publication de chaque scénario utilisé ;
- v) La manière dont la méthodologie adapte le scénario énergie-climat retenu aux portefeuilles analysés, comprenant une analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, ainsi qu'en valeur absolue et en valeur d'intensité ;
- vi) Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau ;
- vii) Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur, à la fois sur les émissions induites directes et indirectes, les émissions évitées et les émissions négatives, en expliquant la part estimée de chaque catégorie dans la méthodologie, ainsi que le périmètre des émissions financées et, en cas de différence entre les deux périmètres, une explication claire de cette différence ;
- viii) La méthode permettant d'aboutir à une estimation prospective, selon le type l'objectif choisi, notamment les éventuelles extrapolations et régressions effectuées ;
- ix) Le niveau de granularité temporelle, sectorielle et géographique de l'analyse ;
- x) En cas d'utilisation de plusieurs scénarios, des éléments de comparaison entre ceux-ci.

En cas d'utilisation d'une méthodologie interne, préciser ici le détail de cette méthodologie :

- *l'utilisation de données externes par un modèle interne pourra être qualifiée de méthodologie interne ;*
- *a contrario, un modèle externe dont les résultats pourraient être ajustés ou retraités en interne pour une meilleure adaptation à la gestion pourra être considéré comme une méthodologie externe.*
- *l'analyse cumulative renvoie à une analyse portant sur plusieurs périodes d'observation (projection à 2030 ou 2050 par exemple) alors que l'analyse ponctuelle renvoie à une analyse sur une période donnée. En cas de modèle externe, le prestataire devrait préciser la typologie d'analyse utilisée.*
- *l'analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, en valeur absolue et en valeur d'intensité correspond à la moyenne pondérée des émissions de GES, à la moyenne pondérée des intensités carbone (rapportée au chiffre d'affaires, par exemple).*

Dorval Asset Management publie sur son site internet le rapport sur l'impact climatique de chacun de ses fonds ouverts a minima annuellement.

Pour générer ses rapports climat/carbone, Dorval Asset Management s'appuie sur le prestataire ISS. Le rapport sur l'impact climatique fournit des analyses détaillées des émissions de scope 1&2 et de scope 3, des risques de transition et des risques physiques, ainsi qu'une analyse des scénarios climatiques basée sur le scénario de développement durable de l'AIE, qui est conforme à l'Accord de Paris en faveur d'un monde en dessous de 2°C.

Les métriques clés sont les suivantes :

- Métrique TCFD : Intensité carbone moyenne pondérée selon la méthodologie de la TCFD.
- Analyse de scénarios : Évaluation de l'alignement du fonds sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), y compris le scénario de développement durable (SDD) qui s'aligne sur l'Accord de Paris.
- Analyse de sensibilité : Impact de différents scénarios climatiques sur les performances financières du fonds.
- Empreinte carbone : Émissions de scope 1&2 et de scope 3.
- Risques de transition : Évaluation détaillée de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Risques physiques : Estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux : inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse.

i. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ;

Présenter ici, sur la période concernée et à l'aide d'au moins 1 indicateur pertinent :

- les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de la SGP et des fonds > 500 M€ sur l'Accord de Paris.
- les résultats de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français

N/A car aucun fonds > 500M€.

L'ensemble des rapports climat/carbone des fonds ouverts de Dorval Asset Management sont disponibles sur son site internet et sont mis à jour a minima annuellement. Par conséquent, les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de Dorval Asset Management peuvent être monitorés en fonction des évolutions des rapports climat/carbone des fonds d'une période à une autre.

L'objectif de gestion du fonds Dorval European Climate Initiative est de limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel. Ainsi, le respect de cet objectif de gestion contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de la SGP avec l'Accord de Paris.

j. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;

Pour les SGP gérant des fonds indiciels et pour les fonds indiciels > 500 M€, indiquer ici :

- des informations sur l'utilisation des indices de référence européens "transition climatique" et "Accord de Paris".

N/A car par de fonds indiciel.

k. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ;

Pour les encours de la SGP et des fonds > 500 M€, expliquer ici :

- comment l'évaluation des stratégies d'alignement sur les accords de Paris et bas-carbone, le cas échéant, impacte la stratégie d'investissement de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;

- la complémentarité entre cette évaluation des stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris et bas-carbone, le cas échéant, et la stratégie ESG de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;
- concernant les informations relatives à la SGP, préciser le périmètre des produits financiers concernés.

N/A car aucun fonds > 500M€.

Les données des prestataires MSCI et ISS sur la partie climat sont intégrées à la méthodologie propriétaire de notation extra-financière « Drivers » de Dorval Asset Management. Elles sont utilisées en indicateurs et font également l'objet de bonus/malus (objectif de réduction des émissions de carbone, potentiel de réchauffement, gestion des déchets, etc.). À ce titre, les données climat d'un émetteur influencent directement sa note extra-financière et, par conséquent, sa pondération en portefeuille.

En ligne avec l'objectif de gestion du fonds de Dorval European Climate Initiative, la température potentielle de réchauffement d'un émetteur peut amener l'équipe de gestion à sélectionner ce dernier en portefeuille, à réduire sa pondération ou à l'exclure.

- I. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ;**

Pour les SGP et les fonds > 500M€, décrire ici :

- comment l'alignement sur l'Accord de Paris a impacté la stratégie d'investissement sur la période concernée ;
- en particulier, en ce qui concerne la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels ;
- le calendrier de sortie prévu ;
- la part des encours totaux gérés par la SGP ou les fonds > 500 M€ couverte par ces politiques

N/A car aucun fonds > 500M€.

Conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

Conformément aux exigences du label Greenfin, le fonds Dorval European Climate Initiative exclut les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

- m. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ;**

Il s'agit ici de décrire les actions mises en place dans le cadre de la gestion suite à l'analyse des scénarios et de leurs évolutions.

Les données des prestataires MSCI et ISS sur la partie climat influencent les notations extra-financières des émetteurs et, par conséquent, leurs exclusions potentielles. Ainsi, l'intégration de ces données peut entraîner la réduction des univers d'investissement des fonds.

De plus, Dorval Asset Management s'engage auprès d'initiatives de Places françaises et internationales pour l'amélioration des pratiques des entreprises exclues des univers d'investissement des fonds pour ces raisons.

- n. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.**

Les rapports climat/carbone des fonds peuvent être générés à la demande par l'équipe de gestion.

Un rapport sur le contrôle du respect des listes d'exclusion est présenté trimestriellement en Comité des Risques. La liste d'exclusion fait également l'objet de discussion lors des comités ESG.

V. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- a. **L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants :**

Présenter ici :

- la stratégie d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- le périmètre de la chaîne de valeur retenu pour l'analyse d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€, soit les émetteurs/entreprises (scope 1), leurs partenaires de premier rang (scope 2), de second rang (scope 3) ;
- les objectifs fixés à horizon 2030 sur les encours de la SGP et des fonds > 500 M€. Cette stratégie est décrite via la publication des informations ci-dessous.

Les impacts du changement climatique font peser un lourd tribut sur la biodiversité et menacent la destruction de notre capital naturel.

En tant qu'Investisseur Responsable, Dorval Asset Management intègre des critères de biodiversité à sa sélection d'entreprises à travers sa méthodologie propriétaire de notation « Drivers », qui se base sur des données élémentaires de MSCI et un système de bonus/malus. MSCI mesure le capital naturel d'un émetteur sur la base du critère « Biodiversité et gestion des terres », qui distingue les entreprises disposant de politiques et de programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des communautés locales de celles qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité. MSCI mesure également l'implication de la chaîne de valeurs sur la base du critère « Relation avec les communautés locales », qui évalue les politiques et les programmes de l'émetteur visant à minimiser les impacts de ses activités sur les communautés locales.

De plus, le système de bonus/malus de la notation extra-financière « Drivers » met également l'accent, dès que la donnée est disponible sur MSCI, sur des critères liés à la biodiversité tels que, par exemple :

- >20% des opérations de l'émetteur sont situées dans des zones géographiques aux écosystèmes fragiles
- Développement de politiques de crédit environnemental contraignantes
- Impact environnemental des activités de l'émetteur sur les communautés locales

La pondération d'un émetteur en portefeuille dépend, en partie, de la notation extra-financière de celui-ci. De fait, l'intégration des critères de biodiversité joue, de facto, un rôle dans la sélection et la pondération des valeurs en portefeuille.

Des controverses néfastes à l'environnement et plus particulièrement liées à la biodiversité peuvent impacter des entreprises présentes dans l'univers d'investissement de Dorval Asset Management. À ce titre, Dorval Asset Management s'appuie sur son partenaire MSCI et sur d'autres sources externes éventuelles (médias, brokers, etc.) pour l'alerter sur la survenance de controverses et leur nature. Dès lors qu'une controverse est signalée, l'équipe de gestion effectue une analyse approfondie et proactive puis procède à son évaluation. Cette évaluation

peut aboutir à la réduction ou à l'exclusion de l'entreprise en portefeuille. À titre d'exemple, les controverses liées à la biodiversité peuvent être la provocation d'une marée noire ou le débordement d'un barrage minier.

b. Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;

Indiquer ici via un descriptif qualitatif :

- *comment la SGP et les fonds > 500 M€ respectent les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.*

c. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

Indiquer ici :

- *comment la stratégie d'investissement de la SGP et des fonds > 500 M€ contribue à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Par exemple, comment la recherche d'une faible empreinte de biodiversité permet de réduire les principales pressions sur la biodiversité en favorisant les entreprises les plus respectueuses.*

d. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Préciser ici :

- *si les encours de la SGP et des fonds > 500 M€ s'appuient sur un indicateur d'empreinte biodiversité dans le cadre de cette stratégie. Indiquer ici le ou les indicateur(s) utilisé(s) dans le cadre de l'alignement sur les objectifs de la convention et dans le cadre des objectifs internationaux, ainsi que leur mesure ;*
- *et comment le suivi de cet indicateur permet de respecter les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;*
- *concernant les objectifs de la SGP, le périmètre des produits financiers concernés ;*
- *la part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;*
- *les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.*

VI. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

a. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier :

La politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ présentée ici prendra en compte :

- *les risques physiques ;*
- *les risques de transition ;*
- *et les risques de controverses ;*
- *dont notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.*

Les rapports climat/carbone prennent en considération les risques de transition et les risques physiques :

- Risques de transition : Évaluation détaillée de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Risques physiques : Estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux : inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse.

En ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, Dorval Asset Management a également établi une gestion stricte des controverses, reposant sur les données de MSCI et d'autres sources externes (médias, brokers, etc.). Cette politique de gestion des controverses permet à Dorval Asset Management de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

- b. Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;**

Indiquer ici :

- comment la politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ identifie, évalue, priorise et gère ces risques ;
- comment les risques de durabilité sont intégrés dans la gestion des risques des investissements, notamment les équipes en charge de la gestion des risques de durabilité et la gouvernance mise en place ;
- la description de la manière dont le processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière n'est pas applicable aux SGP

Dorval Asset Management a identifié les indicateurs ayant une incidence négative en matière de durabilité :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3)	10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
2. Empreinte carbone	11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE
3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille	12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)
4. Exposition au secteur des énergies fossiles	13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)
5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes
6. Rejets de polluants dans l'eau	
7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité	
8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs	
9. Déchets dangereux	

L'intégration des risques de durabilité, formalisée à travers la documentation ESG de Dorval Asset Management, s'effectue à plusieurs niveaux et à travers différents outils :

- Approche Investissement Responsable



- Engagement actionnarial individuel et collaboratif
- Gestion des exclusions et des controverses
- Politique de rémunération
- Prise en compte des enjeux climatiques

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre approche ESG ».